**Brief « Modalités d’accompagnement des publics » / Démarches en autonomie (= brief du 26/03/20)**

1. **Préambule**

L’accompagnement du CAUE permet au demandeur de se saisir et de **s’approprier** les outils proposés sur un thème donné, et d’acquérir une **autonomie** d’animation de la **démarche** de projet sur son territoire.

Depuis la réflexion sur la démarche à engager jusqu’à l’évaluation du projet en passant par l’observation de son environnement, le questionnement sur les enjeux, l'explication de valeurs d’exemples et la réalisation du projet, le pack “démarche en autonomie” **forme**, met à disposition des **supports** clés en main et des ressources pour réaliser un projet intégré dans son territoire qui répond à ses enjeux. L'objectif est de faire rayonner l’école du cadre de vie.

1. **Contexte :**

Factuel :

Demande récurrente d’ateliers sur les sujets de l’AUEP /nécessité de cadrer les interventions

Stratégique (cf Programme d’actions 2018-2020) :

Faire connaître la posture des conseils donnés par le CAUE aux publics et accompagner les porteurs de projet avec des outils adaptés et facilitant la participation de tous /Proposer des Ateliers en autonomie avec S-PASS

1. **Objectifs :**

Développer l’information, la sensibilité et l’esprit de participation des publics

Amener les publics à comprendre la démarche de projet,

Amener les publics à comprendre et à participer à l’évolution de leur cadre de vie (ancrage à leur territoire), à différentes échelles (élément, structure, site, territoire), à travers différentes thématiques (architecture, urbanisme, paysage, jeu d’acteurs).

1. **Public :**

Pour la "démarche en autonomie” : enseignants, animateurs, élus, techniciens, ...

(Pour la finalité : tous (jeunes, habitants, techniciens, élus))

1. **Scénarios :**

3 scénarios

Pour les 3 scénarios proposés, le référent territorial et un ou plusieurs référents piliers si besoin sont sollicités en amont pour échanger sur le contexte communal et sur les enjeux liés au projet.

1 – Conseil ponctuel : mise à disposition des outils CAUE en autonomie, éventuellement intervention CAUE pour tester un atelier

2 - Accompagnement sur l’année avec valorisation de la démarche, avec ou sans intervention CAUE

3 - Accompagnement sur le long terme

1. **Objectif(s) par piliers**

**. Territoires Créatifs**

Outiller les adhérents dans leur démarche de projet en lien avec le territoire (Objectif du programme d’actions 2018-2020)

Proposer des séquences clé en main, accessibles et autonomes, à mettre en place avec les différents publics.

**. Saison culturelle**

Décliner les supports en lien au thème développé dans la programmation triennale

Organiser des temps de formation à destination des animateurs pour les rendre autonomes.

**. Éditions**

Produire les documents supports, les outils indispensables pour animer la démarche

Compléter les collections de publications numériques

S’appuyer sur les portails thématiques et portails communaux

Proposer une valorisation vidéo des actions menées en autonomie

**. S-PASS Territoires**

Mettre à disposition de la ressource pour enrichir la thématique

Favoriser la participation de tous à l’observatoire

Outil de formation continue

Et aussi...

**. Vie de l’association**

Animer l’espace d’interprétation du CAUE à Lille

Faire vivre et enrichir des espaces d’interprétation dans les territoires

**7. Livrables par piliers**

**Territoires créatifs**

Cahier des charges

Bilan, diagnostic des expériences d’expérimentation vers l’autonomie

**Démarche d’accompagnement**

Tests / expérimentations

Indicateurs et supports d’évaluation

**Saison culturelle**

Formation

**Vie de l’association**

Communication (Journée annuelle d’information “démarche pédagogique” pour connaitre le CAUE et son offre ?)

Charte ou convention d’objectifs

Méthodo interne et parcours d’une demande

 **Editions**

Supports

Charte graphique pour tous les supports ?

Calendrier

Au CAUE ?

En digital ?

Sur le terrain ?

1. **Précisions des scénarios**

1 – Conseil ponctuel : mise à disposition des outils CAUE en autonomie, éventuellement intervention CAUE pour tester un atelier

Le CAUE rencontre et échange avec la personne qui l’a sollicité, explique la démarche en 5 étapes et transmet des outils, exemples de démarches ou réalisations (+ lien au portail dédié), et propose des contacts pouvant enrichir son projet… Une intervention ponctuelle pour un atelier peut avoir lieu, pour tester ou vérifier les contenus proposés.

Pas d’adhésion obligatoire

Livrables :

CAUE :

* Une fiche Activité CAUE
* Une fiche Action produite par le CAUE

Porteur de projet :

* Un questionnaire est envoyé par le CAUE à la fin pour avoir un retour sur la démarche qui a été mise en œuvre et sur les productions, dans un objectif de mutualisation et d’enrichissement des démarches participatives.

Outils :

* Portail thématique acteurs concerné
* Des carnets de recommandations (séquences en autonomie)

2 - Accompagnement (sur le temps du projet ?) avec contributions, avec ou sans intervention CAUE en atelier (si c’est le cas c’est pour tester)

Le CAUE rencontre et échange avec la personne qui l’a sollicité, accompagne dans la définition d’un **cahier des charges** pour construire le projet. Des interventions CAUE peuvent avoir (ou ont systématiquement ?) lieu pour tester ou vérifier les contenus.

E*n fonction du contexte et du nombre de structures concernées, le CAUE propose des ateliers qu’il anime, et un temps de sensibilisation (éventuellement formation) pour les équipes impliquées dans le projet, et des ressources.*

*A partir d’un nombre suffisant (6 ? stagiaires), le CAUE propose une formation spécifique pour utiliser une séquence en autonomie.*

Adhésion requise (la commune, la, les structures impliquées ?)

Livrables :

CAUE :

* Une fiche Activité CAUE
* Une fiche Action ~~produite par~~ …

Porteur de projet :

* Cahier des charges
* Des fiches ou publications numériques

Outils :

* Portail thématique acteurs concerné
* Un portail dédié au projet (avec contributions attendues)
* Des carnets de recommandations (séquences pédagogiques en autonomie), à créer si nécessaire ?
* Des formations (SPASS, thématiques)

3 - Accompagnement sur le long terme

La personne ou le groupe est autonome, formé aux outils et à la démarche proposée, il contribue dans S-PASS Territoires, anime le portail dédié…il suit les formations proposées par le CAUE sur les thématiques qui le concernent, produit de la ressource…Le CAUE reste à disposition si nécessaire.

Adhésion requise

Livrables :

CAUE :

* Une fiche Activité CAUE
* Une fiche Action produite par le CAUE

Porteur de projet :

* Des fiches ou publications numériques
* Animation d’un portail

Outils :

* L’accès au portail thématique acteurs concerné
* Un portail dédié au projet (avec animation de ce portail)
* Des carnets de recommandations (séquences pédagogiques en autonomie)
* Des formations

**Exemple d’un cas idéal (VB) :**

1 – année 1 : Utilisation des ateliers en autonomie disponibles sur SPASS (pas de contact avec le CAUE)

2 – année 2 et plus : Il nous recontacte pour qu’on l’aide à construire son projet pour les années suivantes. Il fait beaucoup de retours, productions dans SPASS.

3 – année 3 et plus : On ouvre un portail spécifique qui est enrichi tous les ans. Le porteur de projet devient animateur du projet avec ses collègues.